



# AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale par intérim de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 11 mars 2019, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2019-02 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Groupe Lacombe Inc. pour le 1745 rue du Moulin.

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la largeur de 2 lots projetés 6 302 698 et 6 302 699.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de lotissement 09-371, article 5.3, quant à l'aspect suivant :

- La largeur continue projetée est de 15,4m au lieu du 21,0m minimum prescrit pour les 2 lots projetés. La dérogation projetée est de 5,76m pour les 2 lots.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 19 h 30.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 21 février 2019.

Josée Vendette

Directrice générale, par intérim